

Séance du Conseil communal du 20 juin 2017.

Présents : Mme de Coster-Bauchau, Bourgmestre;
M. Devière, Conseiller, qui assure la présidence de l'Assemblée;
MM. Pirot, Jonckers, Coisman, Mme Vanbever, M. Jacquet et Mme Olbrechts-van Zeebroeck, membres du Collège communal;
MM. Barbier, Clabots, Tollet, Cordier, Feys, Magos, Botte, Dewilde, Eggermont, Lenaerts, Renoirt, Mmes de Halleux, van Hoobrouck d'Aspre, Smets et M. Wyckmans, Conseillers.
M. Stormme, Directeur général.

Excusés : MM. Feys, Dewilde et Eggermont

Séance ouverte à 18h00

Le Conseil entend un exposé de Monsieur Joris, représentant de l'Intercommunale ORES, et ce préalablement à la discussion et au vote relatifs à ce point.

01. Administration générale : ORES - Assemblée générale ordinaire du 22 juin 2017 - Points portés à l'ordre du jour - Approbation.

Le Conseil, en séance publique, Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation en ses articles L1222-30, L1122-34 et L1523-12; Vu l'affiliation de la commune à l'Intercommunale Ores Assets; Vu le courrier du 8 mai 2017 portant convocation à participer à l'assemblée générale ordinaire du 22 juin 2017 de ladite intercommunale; Vu les modifications intervenues depuis les élections de 2012 et plus particulièrement les modifications apportées par le décret du 6 octobre 2010 et du 26 avril 2012 sur les intercommunales - le Décret du 19 juillet 2006 sur les intercommunales, et plus précisément l'article L1523-12 du Code de la démocratie locale; Vu les points portés à l'ordre du jour de ladite assemblée qui demandent l'accord du Conseil communal; Considérant que la commune souhaite, dans l'esprit du décret précité, jouer pleinement son rôle d'associé dans l'intercommunale, qu'il importe dès lors que le Conseil communal exprime sa position à l'égard des points portés à l'ordre du jour de l'assemblée précitée; Entendu les interventions de Messieurs Jonckers, Wyckmans, Clabots, Tollet, Cordier et Lenaerts ainsi que de Madame de Coster-Bauchau ; Après en avoir délibéré, DECIDE : **Article 1**: d'approuver les points portés à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire d'Ores du 22 juin 2017, à savoir :

1. Comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2016
Par 15 voix pour, 0 voix contre et 5 abstentions (Messieurs Wyckmans, Barbier, Clabots, Lenaerts et Madame Smets)
2. Décharge aux administrateurs pour l'année 2016
Par 12 voix pour, 0 voix contre et 8 abstentions (Messieurs Wyckmans, Barbier, Clabots, Renoirt, Lenaerts ainsi que Mesdames Smets, de Coster-Bauchau et de Halleux)
3. Décharge aux réviseurs pour l'année 2016
Par 14 voix pour, 0 voix contre et 6 abstentions (Messieurs Wyckmans, Barbier, Clabots, Madame Smets et Monsieur Lenaerts)
4. Rapport annuel 2016 – Présentation et échange
(Prise d'acte)
5. Actualisation de l'annexe 1 des statuts – liste des associés
À l'unanimité
6. Modifications statutaires
À l'unanimité
7. Nominations statutaires
Par 19 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention (Monsieur Lenaerts)

Article 2 : les délégués communaux à cette assemblée sont légalement tenus de se conformer à la volonté exprimée par le Conseil communal. Cette délibération sera transmise à l'Intercommunale précitée.

Séance levée à 18h55.

Fait et clos en séance date que dessus.

Le Directeur général,

Yves Stormme

La Députée-Bourgmestre,

Sybille de Coster-Bauchau